



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes

Question écrite n° 50178

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la situation des maladies traumatisees craniens et de leur famille. Compte tenu des difficultes que vivent au quotidien les familles de traumatisees craniens, il lui de prendre les mesures necessaires a l'amelioration de leur situation, notamment dans la region Nord - Pas-de-Calais, Picardie, comme le demande l'association d'entraide aux malades traumatisees craniens. Il lui demande en particulier d'attribuer en priorite aux regions les plus demunies, dont la region Nord - Pas-de-Calais, Picardie, les fonds alloues en 1998 pour la poursuite du dispositif regional prevu par la circulaire du 4 juillet 1996, pour la creation de petites unites specialisees a proximite du domicile des familles - certaines font plus de 250 kilometres aller-retour chaque semaine pour visiter leur malade ; de prendre les mesures necessaires afin que soient mises en oeuvre une prise en charge adaptee des sujets en etat vegetatif chronique ; de definir les procedures d'evaluation, d'expertise et d'indemnisation des traumatisees craniens graves ; de veiller a l'amelioration du dispositif d'orientation et de suivi des malades.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50178

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1616